

## PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

La loi n°2023-1322 de finances pour 2024 a mis en place le compte financier unique (CFU) qui doit être appliqué obligatoirement au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La commune a fait le choix d'entrer dans la démarche pour le budget 2024. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

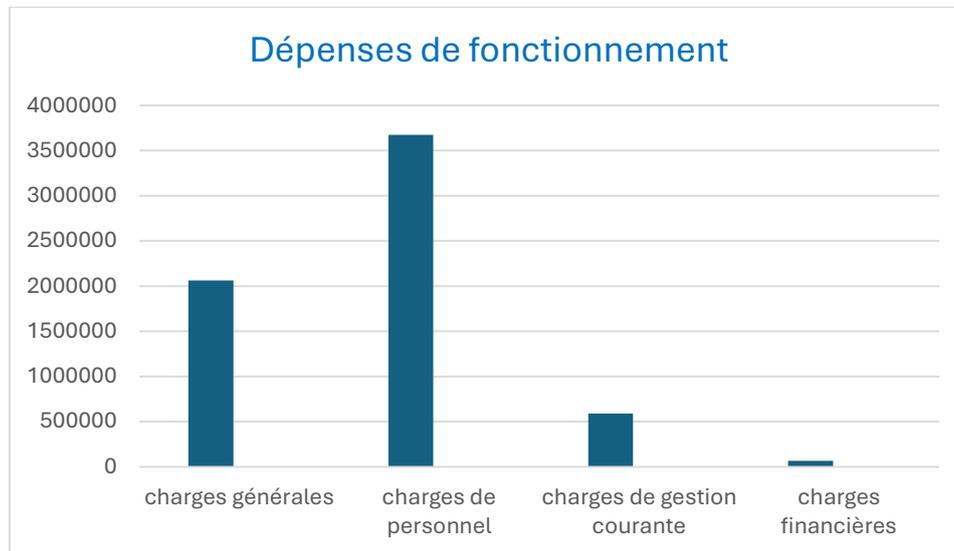
Il fait l'objet d'un contrôle préalable par le comptable public.

Les éléments de contexte socio-économique et relatifs à l'évolution de la population ont été présentés dans le rapport d'orientation budgétaire.

### PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- **Les dépenses de fonctionnement** se sont élevées en 2024 à **6 393 337.76 € €** réparties de la façon suivante, pour les principales lignes :

- charges à caractère général : 2 064 248.48 € soit 32.28 %
- charges de personnel : 3 674 584.21 € soit 57.47 %
- charges de gestion courante : 589 182.93 € soit 9.21 %
- charges financières : 65 322.14 € soit 2.17 %



Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1.62 % par rapport à 2023, ce qui est faible compte tenu de l'inflation qui a persisté en 2024 dans des domaines variés (ex : alimentation, matières premières, assurances...). Le budget en matière de dépenses de fonctionnement a donc été très largement contenu.

A ces principales dépenses de fonctionnement s'ajoutent :

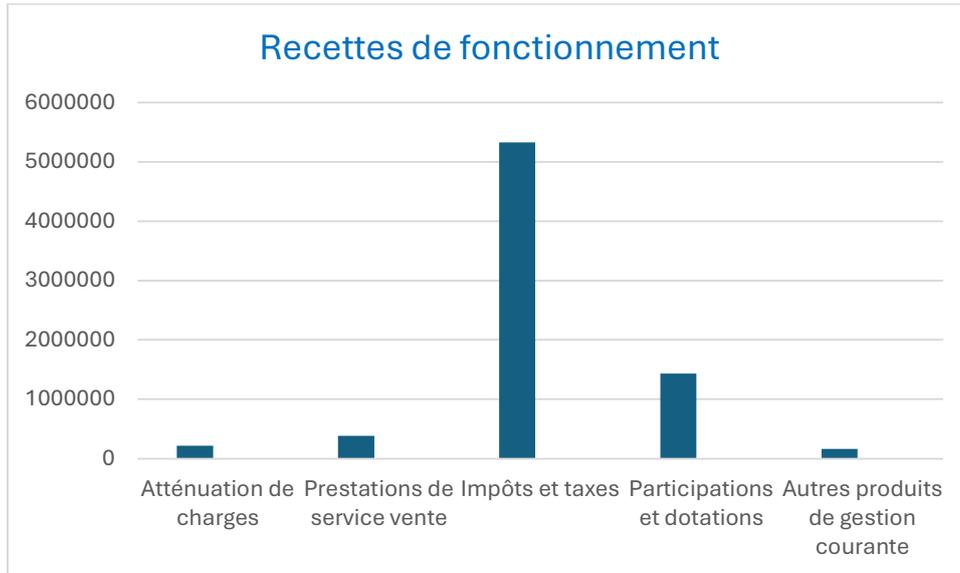
- Le montant des titres annulés : 349,91 €
- Opération d'ordre de section à section BP 2024 : 708 509.52 €

**TOTAL de la section des dépenses de fonctionnement : 7 102 081.54 €**

- **Les recettes de fonctionnement** se sont élevées en 2024 à **7 525 437.50 €** réparties de la façon suivante pour les principales lignes :

- Atténuation de charges : 215 124.40 € soit 2.85 %
- Prestations de service vente : 382 026.32 € soit 5.07 %
- Impôts et taxes : 5 328 749.74 € soit 70.82 %

- participations et dotations : 1 434 469.80 € soit 19.06 %
- Autres produits : produits de gestion courante : 163 535.56 soit 2.17 %



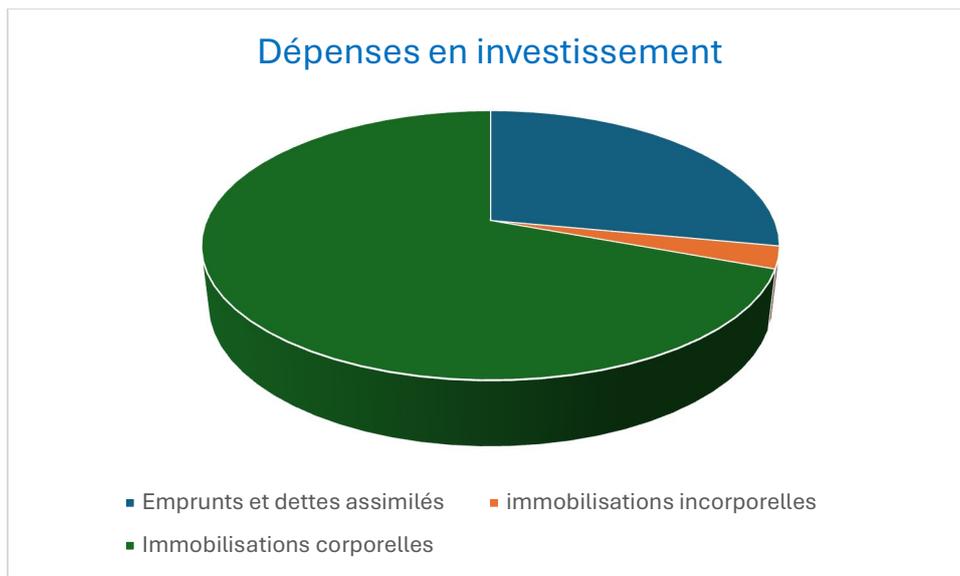
Les recettes de fonctionnement sont restées stables par rapport à 2023 (+0.04 %).

### PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

- **Les dépenses d'investissement** en 2024 se sont élevées à **1 975 283.29 €**

Elles sont représentées de la manière suivante :

- Emprunts et dettes assimilés : 553 672.59 € soit 28.03 %
- Immobilisations incorporelles : 52 254.29 € soit 2.64 %
- Immobilisations corporelles : 1 369 356.61 € soit 69.32 %



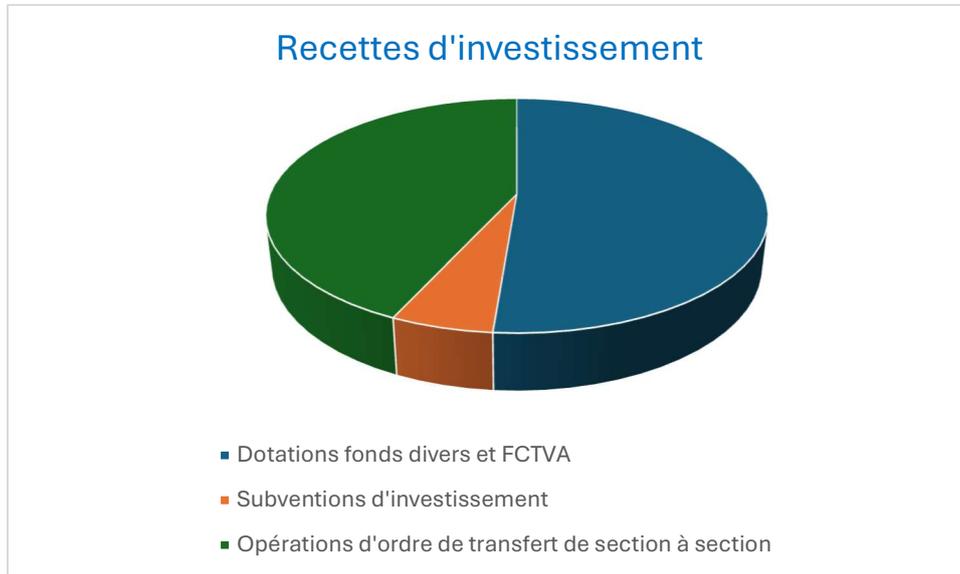
Les réalisations et investissements 2024 ont permis un niveau de dépenses d'investissement adapté à notre commune tout en conservant une logique de dépenses adaptée et cadrée.

Par rapport à 2023, les dépenses d'investissement ont augmenté de 24,85 %

➤ **Les recettes d'investissement pour 2024 se sont élevées à 1 641 084.79 €.**

Elles sont représentées de la manière suivante :

- Dotations, fonds divers et FCTVA : 841 255.21 € soit 51.26 %
- Subventions d'investissement : 91 435.71 € soit 5.57 %
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 708 393.87 soit 43.16 %



Les demandes de subventions ont été relancées en 2023 pour certaines (Département) pour 2 ans (2023/2024) et certains soldes n'ont pas été perçus, notamment pour les travaux de Dalkia qui n'étaient pas réceptionnés.

### **CALCUL ET PRESENTATION D'AFFECTATION DES RESULTATS**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes totales de fonctionnement	7 525 437.50
Dépenses totales de fonctionnement	7 102 081.54
Excédent de fonctionnement	423 355.96
Résultat de clôture avec le résultat reporté de l'année N-1	1 120 958.64
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes totales d'investissement	1 641 084.79
Dépenses totales d'investissement	1 975 283.29
Déficit d'investissement	- 334 198.50
Résultat de clôture avec le résultat reporté de l'année N-1	187 352.66
RAR recettes	1 547 643.40
RAR dépenses	2 110 294.00
Solde RAR	-562 650.60
Résultat de clôture avec RAR	-375 297.94
Besoin de financement	375 297.94
<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<b>001</b>	187 352.66
<b>002</b>	745 660.70
<b>1068</b>	375 297.94

**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ET DE DESENDERTEMENT**

Pour rappel, la capacité d'auto-financement permet à une collectivité de rembourser la dette en capital et de financer tout ou partie des dépenses d'investissement.

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années théoriques nécessaire au remboursement de la dette tenant compte de l'épargne brute.

Elle était entre 2020 et 2023 de :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Epargne brute</b>	930 367	1 043 459	305 873	1 333 034.19
<b>Dette en capital</b>	600 077	534 095	572 743	553 110.94
<b>Epargne nette</b>	330 290	509 364	<b>-266 870</b>	779 923.25
<b>Capacité de désendettement</b>	5.04	3.91	<b>14.12</b>	<b>2.84</b>

Elle est en **2024** de :

<b>Epargne brute</b>	1 131 395
<b>Dette en capital</b>	552 946,34
<b>Epargne nette</b>	578 448.66
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>2.83</b>

***L'analyse du CFU montre que le budget a été – de nouveau - en 2024, maîtrisé, suivi et cadré par des choix permettant de maintenir la commune à un taux de désendettement faible. Le choix de modifier le planning des travaux de rénovation énergétique se trouve pleinement justifié par une non nécessité, pour la commune d'aller à l'emprunt, et de maintenir de ce fait un budget sain et sincère.***